Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
Québec

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil d'établissement de l'école Vinet-Souligny, tenue le 23 février 2023, à 19 h 00.

MEMBRES:

Mohamed Bal	parent
Oriane Crabouillet	parent
Josée Huard	parent
Valérie Perras	parent
Cassandra Panoff	absent
Jean-Luc Malo	absent
Tania Tremblay	parent
Manon Gélinas	absente
Joannie Riendeau	absente
Stéphanie Roy	enseignante
Ian Venne	service de garde
Meagan Mullin-Fortin	absente
Martin Tremblay	directeur

1. **Accueil et présences**

2. **Adoption de l'ordre du jour**
IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Roy QUE l'ordre du jour soit adopté.

CE 22-23-25

3. **Questions du public**
Un membre du public est présent mais n'a pas de question, il veut simplement assister au Conseil d'Établissement de ce jour.

4. **Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022**
IL EST PROPOSÉ PAR Oriane Crabouillet QUE le procès-verbal du 28 novembre 2023 soit adopté.

CE 22-23-26

Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2023
IL EST PROPOSÉ PAR Ian Venne QUE le procès-verbal du 23 janvier 2023 soit adopté.

CE 22-23-27

5. **Comité de parents (information)**
   Parmi les personnes présentes, aucune n'est allée au Comité de parents, aucune information ne peut donc être donnée aux membres du Conseil d'Établissement.

6. **Grille-Horaire 2023-2024 (information)**
   Après une explication de M. Tremblay, il est compris que l'horaire du préscolaire ainsi que l'horaire du primaire sera le même que celui adopté pour l'année scolaire 2022-2023.

7. **Projet éducatif 2023-2027 (adoption et information)**
   M. Martin Tremblay fait une lecture exhaustive du document présenté. Il explique qu'il ne s'agît pas de la version finale puisque celle-ci sera adoptée autour des mois d'avril ou mai.

   Au niveau des valeurs retenues pour le projet éducatif, Mme Josée Huard demande si une valeur pourrait être ajoutée, soit la persévérance. M. Martin Tremblay explique qu'en effet cette valeur avait été sujet de débat lors du choix final, mais puisque le respect, la collaboration et l'engagement sont les mots retenus, la persévérance fait partie de la valeur de l'engagement et n'a donc pas été retenue.

   Lorsque le sujet du Portrait de la réussite fut abordé, le Conseil d'Établissement en est venu à la conclusion que l'année scolaire 2018-2019 serait une année scolaire « normale » à laquelle les années scolaires suivantes pourraient être comparées (relativement à la fermeture des écoles durant la pandémie et de l'impact que cela à eu sur les notes des élèves).

8. **Régulation du fonds à destination spéciale (adoption)**
   Les divers montants attribués par projet iront dans le projet F5500 pour que le 10 000$ se retrouve à un seul et même endroit.

   Considérant l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique;
   Considérant les caractéristiques du fonds à destination spéciale;
   Considérant le plan d'enregistrement comptable du ministère de l'Éducation;
   Considérant la règle 73-8 de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries « Fonds à destination spéciale »;
   Considérant les pouvoirs du conseil d'établissement;

   Afin de régulariser le fonds à destination spéciale, il est proposé par Tania Tremblay, membre du conseil d'établissement, d'autoriser le transfert du solde des projets inactifs vers des projets actifs.

   CE 22-23-28

9. Sorties éducatives

Le 6 mars 2023, les trois groupes de la 4e année participeront à l'activité « Les mots s'animent ».

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Roy QUE l'activité éducative présentée soit adoptée.

CE 22-23-29

10. Autre sujet

Aucun autre sujet n'est abordé.

11. Les « Coups de cœur » et faits saillants de l'école

- La sortie glissade sur tubes au parc de la Tortue pour les groupes de la maternelle;
- La journée Ville à l'école, organisée par le service de garde, lors de la pédagogique du 10 février;
- La journée de la Saint-Valentin du 14 février;
- La vente de collations et l'implication des parents pour que ces ventes soient un succès.

12. Levée de l'assemblée

Il EST PROPOSÉ PAR un membre du Conseil d'Établissement QUE l'assemblée soit levée à 20h11.

CE 22-23-30

Martin Tremblay	Josée Huard
Directeur	Président(e)